



NOTE D'INFORMATION N° 032 - 7 MBPE/DGD/ DU 03 FÉV 2023

(LARGE DIFFUSION)

OBJET : Gestion des congés administratifs au titre de l'année 2022

Dans le but d'élaborer le calendrier global des congés administratifs au **titre de l'année 2022** et d'apporter une réponse appropriée aux demandes formulées, il est demandé aux chefs de services d'établir un planning des congés de leurs collaborateurs, suivant le modèle joint en annexe à la présente.

Les plannings de congés de chaque service, dûment renseignés devront être transmis par voie électronique à l'adresse suivante :

sdpdouane.ci@gmail.com ou congedouanes@gmail.com

La version physique de ces plannings devra être déposée, auprès des points focaux RH de chaque service qui devront les faire parvenir au **Bureau Organisation et Contrôle des Effectifs** sise à Vridi ex SGBCI, au deuxième étage porte 9, au plus tard le **15 février 2023**.

Je rappelle par ailleurs que, la date limite de cessation et reprise de service pour les congés des Conseillers, Directeurs et Chefs de service s'étendra du **1^{er} février au 31 octobre 2023** délai de rigueur.

Pour les autres agents, la date limite pour le départ en congé s'étendra du **1^{er} février au 30 novembre 2023**.



General DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National



PLANNING DES CONGES ADMINISTRATIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

SERVICE :

N°	MATRICULE	NOM	PRENOMS	EMPLOI	DUREE	PERIODE	LIEU DE JOUISSANCE
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Nom, prénoms, signature et cachet du Chef de service